

Le Projet d’Aménagement et de Développement Durables

L’Homme et ses activités au coeur du projet

Les 100 communes* du Piémont du Pays des Nestes ont décidé de s’unir au sein du Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan et d’élaborer un projet commun et ambitieux afin de gérer le territoire de façon équilibrée et durable. Le SCoT, outil d’aménagement et d’urbanisme, vise à organiser et planifier le développement sur un horizon de 15 à 20 ans.

Son rôle est de définir une politique cohérente en croisant les enjeux démographiques, économiques, de déplacements, d’équipements, de valorisation des paysages, de préservation de l’environnement, ... à l’échelle du bassin de vie.

Établi et porté par les élus locaux, le SCoT est établi en trois grandes étapes :

- Un diagnostic et un état initial de l’environnement, pour comprendre les enjeux propres à chaque portion de territoire
- Le Projet d’Aménagement et de Développement Durables, pour définir une ligne directrice, la stratégie
- Le Document d’Orientations et d’Objectifs, pour décliner le projet en orientations et actions à mettre en œuvre

Le PADD, le cœur du SCoT

Qu’est-ce que le PADD ?

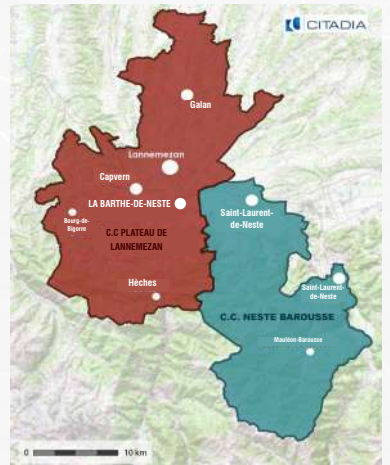
Pièce centrale du SCoT, le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime les intentions d’aménagement des collectivités et propose une stratégie de développement pour l’avenir du territoire.

Il fixe les objectifs des politiques publiques d’urbanisme, notamment en matière d’habitat, de développement économique, de déplacements, de protection et de valorisation

des atouts patrimoniaux, naturels, agricoles, forestiers et paysagers...

Le PADD est garant de la « cohérence territoriale » du SCoT :

- Il met en cohérence les objectifs entre chacune des thématiques de l’aménagement du territoire ;
- Il cherche aussi la complémentarité entre les différentes parties du territoire.



Le projet du Piémont du Pays des Nestes en quelques mots

AXE 1

Un territoire à conforter et inscrire dans le maillage régional

Le territoire du SCoT du Piémont du Pays des Nestes est un secteur qui présente des atouts indéniables de développement (proximité de l’A64 permettant un accès aisé à Tarbes et à l’agglomération toulousaine, RD929 et RN 125 au sud vers l’Espagne, qualité des paysages et du cadre de vie plus largement, prix du foncier et de l’immobilier raisonnable, pôles d’équipements bien dotés, ...).

Pour autant, le territoire ne bénéficie pas pleinement de la dynamique régionale. Il s’agira alors d’inscrire plus largement le territoire dans cette dynamique en travaillant à la fois sur l’offre en logements, en équipements et sur l’accessibilité des différents bassins de vie qui composent le territoire (Barousse, Baronnies...).



Adapter la politique d’habitat aux besoins des habitants



Affirmer une structure multipolaire



Développer les stratégies d’accessibilité et de mobilité au sein du territoire



* Arné ▪ Arrodets ▪ Artiguemy ▪ Asque ▪ Avezac-Prat-Lahitte ▪ Batsère ▪ Bazus-Neste ▪ Benqué-Molère ▪ Bonnemazon ▪ Bonrepos ▪ Bourg-de-Bigorre ▪ Bulan ▪ Campistrous ▪ Capvern ▪ Castelbajac ▪ Castillon ▪ Chelle-Spou ▪ Clarens ▪ Escala ▪ Esconnets ▪ Escots ▪ Esparrros ▪ Espèche ▪ Espiellh ▪ Fréchendets ▪ Galan ▪ Galez ▪ Gazave ▪ Gourgue ▪ Hèches ▪ Houeydets ▪ Izaux ▪ La Barthe-de-Neste

▪ Labastide ▪ Laborde ▪ Lagrange ▪ Lannemezan ▪ Libaros ▪ Lomné ▪ Lortet ▪ Lutilhous ▪ Mauvezin ▪ Mazouau ▪ Montastruc ▪ Montoussé ▪ Péré ▪ Pinas ▪ Recurt ▪ Réjaumont ▪ Sabarros ▪ Saint-Arroman ▪ Sarlabous ▪ Sentous ▪ Tajan ▪ Tilhouse ▪ Tournous-Dévant ▪ Ugles

Anères ▪ Anla ▪ Antichan ▪ Aventignan ▪ Aveux ▪ Bertren ▪ Bize ▪ Bizous ▪ Bramevaque ▪ Cazairih ▪ Créchets ▪ Esbareich ▪ Ferrère ▪ Gaudent ▪ Gembrie ▪ Générést ▪ Hautaget ▪ Ilheu ▪ Izaourt ▪ Lombrès ▪ Loures-Barousse ▪ Mauléon-Barousse ▪ Mazères-de-Neste ▪ Montégut

▪ Montsérié ▪ Nestier ▪ Nistos ▪ Ourde ▪ Sacoué ▪ Sainte-Marie ▪ Saint-Laurent-de-Neste ▪ Saint-Paul ▪ Saléchan ▪ Samuran ▪ Sarp ▪ Seich ▪ Siradan ▪ Sost ▪ Thèbe ▪ Tibiran-Jaunac ▪ Troubat ▪ Tuzaguet ▪ Cantaoüs

AXE 2 Une économie diversifiée à développer

Le territoire du SCoT du Piémont du Pays des Nestes est doté d’une économie plurielle dont la structure est relativement équilibrée : activités de production, de fabrication et des activités tertiaires et de services... Cette stratégie de développement économique doit aujourd’hui être pensée à l’échelle du SCoT en interaction avec les territoires voisins (vallées d’Aure et du Louron, Saint-Gaudinois, bassin tarbais...).



Renforcer et développer l’économie locale (principalement présenteielle)



Diversifier et consolider l’économie agricole



Accompagner et poursuivre le développement industriel



Renforcer l’attractivité touristique, thermale et de santé du territoire

AXE 3

Un développement urbain qualitatif, prenant appui sur le patrimoine bâti et les paysages

L’étalement urbain de ces dernières années tend à introduire une surconsommation d’espace en rupture avec les structures urbaines traditionnelles. Le SCoT tend à favoriser l’attractivité et le développement du Piémont du Pays des Nestes, en repensant l’aménagement et l’urbanisme.



Economiser l’espace en diversifiant les formes urbaines



Privilégier les espaces déjà urbanisés des villes, villages et hameaux ruraux



Redynamiser les cœurs de bourg, dans le respect du bâti traditionnel hérité



Adapter les logiques d’urbanisation aux caractéristiques paysagères et patrimoniales propres à chaque unité paysagère du territoire



Préserver les paysages agricoles et forestiers en évitant le mitage de ces espaces par l’urbanisation

AXE 4

Des espaces naturels riches à préserver et valoriser

Les espaces naturels ne doivent pas être considérés comme une simple réserve pour l’urbanisation future. Les protéger est un véritable objectif que le SCoT doit porter.



Valoriser et préserver les richesses paysagères et patrimoniales



Limiter l’exposition des biens et des personnes aux risques et nuisances



Poursuivre les engagements en faveur de l’adaptation au changement climatique



Choisir un urbanisme conciliant développement des activités humaines et valorisation des continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues

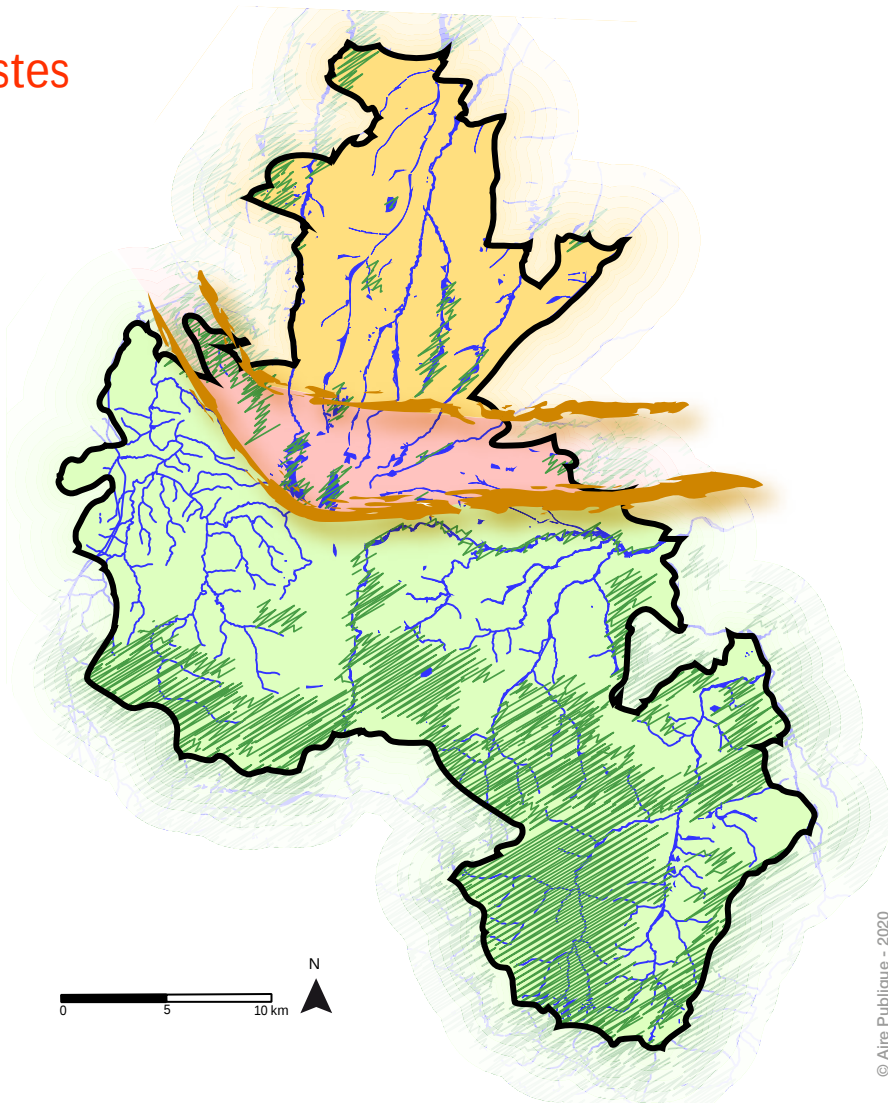


Garantir une bonne adéquation entre les ambitions d’accueil de nouvelles populations (nouvelles constructions) et la préservation de la ressource en eau

La biodiversité sur le territoire du SCoT Piémont Pays des Nestes

Synthèse des enjeux biodiversité sur le territoire du SCoT

- Espace à la biodiversité reconnue
- Espace à la biodiversité moins reconnue
- Espace concentrant les obstacles pour la Trame verte et bleue
- Réservoirs de biodiversité pressentis pour la Trame verte
- Réservoirs de biodiversité pressentis pour la Trame bleue



© Aire Publique - 2020

Plus d’infos :
www.scot-nestes.fr

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Les points clés du SCoT, déclinés dans le DOO

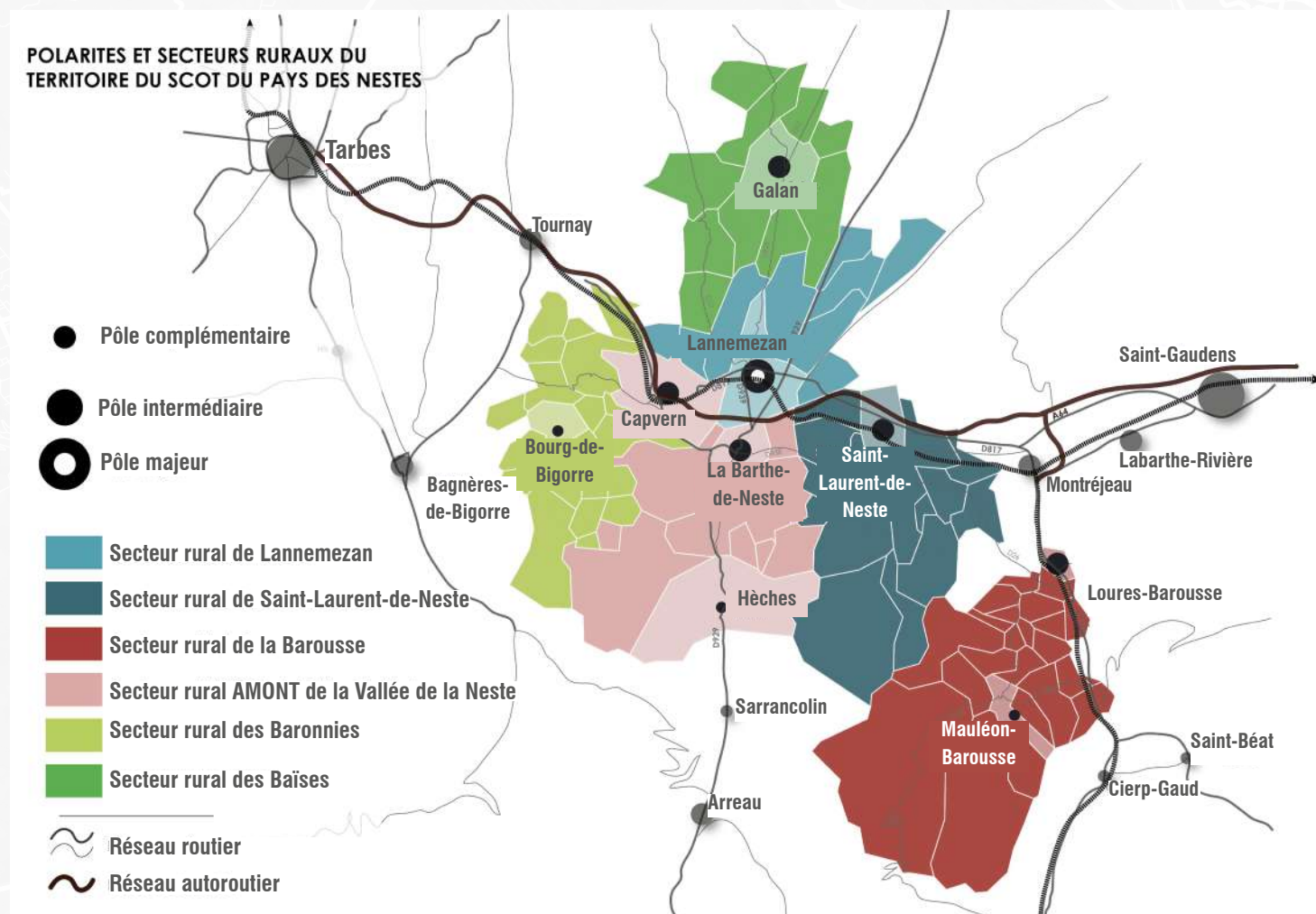
Qu'est-ce que le DOO ?

Dernier volet du SCoT après le diagnostic territorial et le PADD, le DOO traduit "réglementairement" les axes du PADD, projet partagé par les élus, en grandes orientations et prescriptions. Document opposable, le DOO s'appliquera dans un rapport de compatibilité aux documents tels que les Plans Locaux d'Urbanisme, les cartes communales...

Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé du Piémont Pays des Nestes, de revitalisation des centres bourgs, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages, ...

Les principales orientations du DOO en réponse au PADD

Parce que le territoire du Piémont du Pays des Nestes se compose de secteurs qui se développent démographiquement, résidentiellement et économiquement à des rythmes différents, il est très important de définir une organisation et des objectifs qui en tiennent compte. Les communes, au sein de leurs bassins de vie respectifs, seront ainsi confortées dans leur rôle.



Les prescriptions sont fixées selon quatre échelles emboîtées et interdépendantes les unes des autres :

- le pôle de Lannemezan qui concentre une grande partie des services et équipements et doit conserver son rôle structurant pour l'ensemble du territoire,

- les polarités intermédiaires et complémentaires regroupant les bourgs de taille importante proposant des services de proximité aux communes rurales environnantes,
- les communes rurales qui rassemblent les bourgs plus petits, marqués par des identités locales fortes et un cadre environnemental et paysager de qualité.

Pour que chacune de ces entités se développe, le SCoT veille à proposer une complémentarité entre les différentes collectivités.





Économiser les espaces agricoles, forestiers et naturels

■ Préserver et valoriser les ressources locales

Objectifs

- Lutter contre une artificialisation galopante par des objectifs imposés aux communes de modération de la consommation foncière.
- Diminuer de l'ordre de 25 à 30% le nombre d'hectares ouverts à l'urbanisation sur le territoire.
- Imposer dans les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux des densités moyennes de l'ordre de :
 - 16,5 logements / ha sur le pôle de Lannemezan,
 - 11 logements / ha sur les polarités intermédiaires,
 - 10 logements/ha sur les polarités complémentaires,
 - 8 logements / ha sur les communes rurales.



Urbaniser qualitativement en prenant appui sur le patrimoine et les paysages

Objectifs

- Préserver les paysages, éléments identitaires et facteurs de développement du territoire.
- Repenser les implantations urbaines, en continuité des villages et hameaux structurés.



Valoriser le terroir agricole (polyculture, maraîchage, élevage...)

Objectifs

- Conforter et dynamiser le secteur agricole par la préservation du foncier utile aux exploitations.
- Encourager la restructuration des filières de production, par la diversification et l'innovation.



Valoriser et préserver les Trames Vertes et Bleues (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) qui composent les paysages à caractère naturel

Objectif

- Protéger le patrimoine écologique du Piémont du Pays des Nestes par une TVB intégrée au DOO.

■ Préserver les ressources locales et limiter les impacts liés au développement urbain



Protéger la ressource en eau

La ressource en eau est soumise à de très fortes pressions quantitatives et qualitatives sur le territoire du Piémont Pays des Nestes. Pourtant, il s'agit d'une ressource essentielle dont dépendent très fortement les activités humaines (thermalisme, industrie, agriculture,...) mais aussi la faune et la flore.

Objectifs

- Protéger les cours d'eau des pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole.
- Analyser la disponibilité de la ressource afin de ne pas aggraver les déficits de certains cours d'eau ou nappes souterraines.
- Améliorer le niveau d'assainissement des eaux domestiques rejetées et adapter l'urbanisation aux capacités de traitement de l'assainissement.
- Sécuriser et optimiser l'alimentation en eau potable.
- Gérer les eaux pluviales et de ruissellement.
- Sécuriser l'approvisionnement des activités existantes en eau tout en maîtrisant les aménagements pouvant faire obstacles aux continuités des cours d'eau : barrages et retenues collinaires.



Réduire la facture énergétique (bénéfice environnement, social et économique) et participer à la lutte contre le réchauffement climatique

Objectifs

- Permettre le développement de nouvelles sources de production énergétique locale.
- Dédier une enveloppe foncière, destinée à la production énergétique afin de permettre aux collectivités de soutenir ou d'accompagner des projets.



Réduire la production de déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être (plus-value environnementale, sociale et économique)

Objectif

- Limiter le déplacement des déchets.



Limiter les risques et nuisances incombant au développement urbain

Objectif

- Maîtriser le développement urbain dans des secteurs particulièrement sensibles.



■ Restructurer et rationaliser l’armature économique pour assurer un aménagement cohérent du territoire



Restructurer l’offre commerciale pour développer et renforcer l’économie locale

De par sa situation entre Tarbes et le bassin de Saint-Gaudens, le Pays des Nestes est menacé par la stratégie de métropolisation et le développement de l'aire toulousaine. La restructuration d’une économie commerciale de proximité et la revitalisation des centres-villes sont des priorités au regard des exigences d’aménagement du territoire du SCoT.

Le SCoT Piémont du Pays des Nestes intègre un Document d’Aménagement Artisanal et Commercial.



Optimiser le foncier économique par la densification et l’identification de parcs dédiés

Afin de limiter la consommation d’espaces naturels et agricoles, il convient de veiller avant tout à **optimiser le foncier d’ores et déjà artificialisé**.

Objectif

- Développer près de 75ha de foncier supplémentaire à des fins économiques pour accueillir des projets d’envergure ou diversifier les activités locales.

Objectifs

- Faire des centralités de toutes les communes le lieu privilégié des implantations commerciales pour favoriser l’animation et l’identité des bourgs, la cohésion sociale...
- **Modérer le développement commercial de périphérie** afin de réserver ces espaces aux productions incompatibles avec le voisinage des habitations (industrie, artisanat, logistique, etc.).



Développer production et transformation locales (secteurs industriel, artisanal et agricole)

Avec une bonne disponibilité et des prix peu élevés qui facilitent les nouvelles implantations, le territoire possède des atouts non négligeables pour le développement économique.

Objectif

- Conforter et dynamiser les secteurs industriel, artisanal et agricole par l’effort de recomposition du foncier dédié à ces activités, par l’effort de restructuration des filières de production et par l’innovation.



Malgré des sites emblématiques, le territoire ne constitue plus une destination touristique reconnue.

Objectif

- Créer une destination « Piémont », en lien et complémentarité avec l’offre des vallées (stations de ski et destination « montagne ») et des grands sites voisins (Lourdes, Marciac, ...).

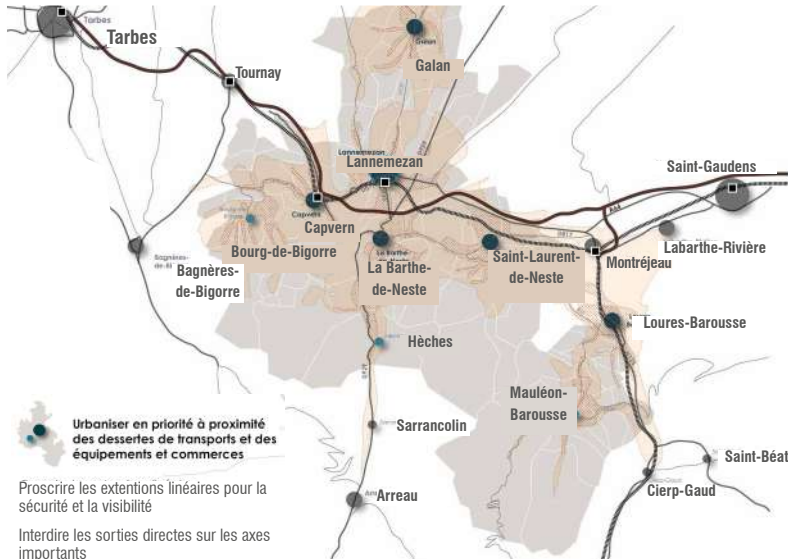


Offrir aux habitants aux entreprises des équipements et des services adaptés

Le territoire du Piémont et Pays des Nestes a besoin de se structurer pour accueillir dans de bonnes conditions un développement économique, démographique, résidentiel et de services à la population.

Objectif

- Proposer une politique d'aménagement pour offrir un niveau de services de qualité à toutes les populations (commerces, services à la personne, équipements sportifs et culturels, ...)



- Pôle de Lannemezan
- Pôle intermédiaire
- Pôle complémentaire

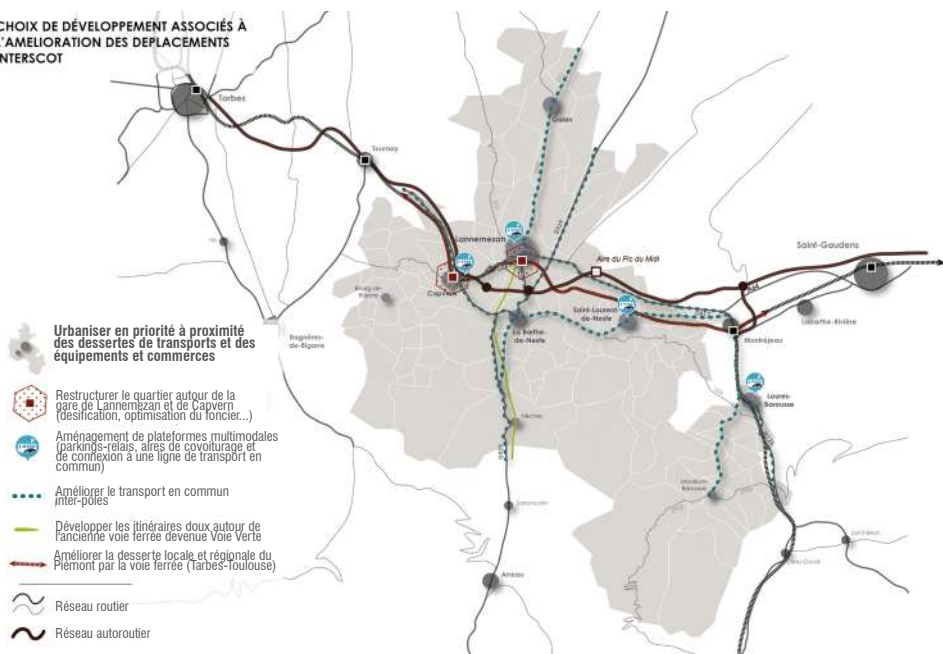
- Lien ferré (Tarbes-Toulouse)
- Réseau routier
- Réseau autoroutier

- Temps d'éloignement des pôles d'équipements et de commerces (en voiture) :
- Inférieur à 5 min
- Inférieur à 10 min



■ Désenclaver le territoire

CHOIX DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIÉS À L'AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS INTERSCOT



Organiser des déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Des solutions adaptées aux caractéristiques du territoire, à dominante rurale, doivent être recherchées et les pratiques urbaines réinterrogées.

Objectifs

- Développer les stratégies d'accessibilité et de mobilité au sein du territoire en lien avec le pôle gare de Lannemezan et de Capvern.
- Organiser le maillage de parkings relais et aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire.
- Développer les liaisons douces permettant de relier les zones d'habitat aux zones d'équipements et d'emplois.

Un projet structurant pour le territoire

Construit sur un peu plus de 3 ans, le SCoT est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit ainsi des temps de rencontre permettant à tous de penser l'avenir du territoire de Piémont du Pays des Nestes.



2016

Phase d'étude

Phase de formalisation du SCoT

2020

2016

Diagnostic

Rentrée 2017

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

2018/2019

Document d'Orientations et d'Objectifs

Printemps 2020

Avis des personnes publiques associées

Été 2020

Enquête Publique

Fin 2020

Approbation

Arrêt : début 2020

La concertation pour un projet partagé

Les citoyens sont engagés à réagir, proposer, compléter, amender, ... les documents constitutifs du SCoT. Le diagnostic préalable, l'état initial de l'environnement et le PADD sont à disposition du public (au siège du Syndicat mixte et des communautés de communes et en ligne sur le site Internet).



Pour s'informer

- Des articles et informations en ligne sur le site Internet
- Des lettres d'information sur le dossier et son avancement
- La mise en ligne des documents de travail sur le site internet



Pour s'exprimer

- Des réunions publiques à chaque grande étape
- Un registre d'expression au siège du Syndicat mixte et des communautés de communes, et en ligne sur le site internet
- Une enquête publique en fin de procédure

Réunions Publiques

MARDI 7
Janvier 2020
à 18h30

Salle de réunion de la zone Pic Pyrénées Innovation à SAINT LAURENT DE NESTE

JEUDI 9
Janvier 2020
à 18h30

Salle des Fêtes de LA BARTHE DE NESTE

Contact

Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des Vallées Nestes Barousse
25 Avenue de l'Eglise
65250 La Barthe de Neste
Président : Maurice Loudet

Les documents sont téléchargeables sur le site internet: www.scot-nestes.fr
contact@scot-nestes.fr

Suivi technique :
Olivier ANÉ
05 62 98 21 32
contact@scot-nestes.fr

Les documents et les registres d'observations sont consultables :

- Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (1 route d'Espagne - 65250 La Barthe de Neste)
- Communauté de communes Neste Barousse (Maison de la Barousse - 65370 Sarp)
- Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan et des Vallées Neste Barousse (25 avenue de l'Eglise - 65250 La Barthe de Neste)



Plus d'infos :
www.scot-nestes.fr